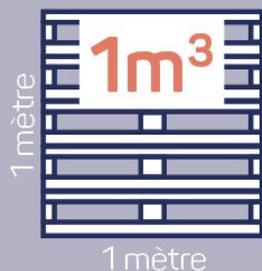


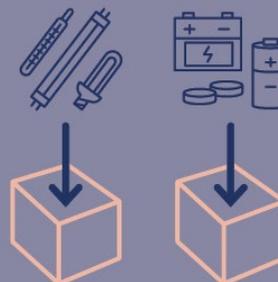
# L'accès des professionnels en déchèterie

Vous pouvez déposer jusqu'à 1m<sup>3</sup> maximum de déchets par semaine.



Vous avez accès aux déchèteries durant les horaires d'ouverture, sauf le samedi.

Pensez à pré-trier vos déchets avant votre venue en déchèterie.



L'accès aux déchèteries est conditionné au respect du gardien et du règlement.



Présentez votre badge d'accès pour entrer dans la déchèterie.



Présentez-vous immédiatement au gardien avant de décharger.

Le gardien détermine

- le(s) type(s) de déchets
- leur quantité

pour établir le bon de dépôt qui servira à la facturation



La facture est envoyée tous les 6 mois aux professionnels\*.

\* Le tarif appliqué aux professionnels est fonction du type et du volume de déchets apportés. La détermination du volume des déchets apportés par les professionnels sur le bon de dépôt relève de la stricte compétence du gardien de déchèterie. Si cette démarche n'est pas effectuée, il sera automatiquement facturé 1m<sup>3</sup> du déchet le plus cher. Une fois les déchets déversés dans la benne, aucune réclamation ne sera recevable.